



COURRIER DES SYNDICATS ET SECTIONS SYNDICALES

EDITORIAL

Sans attendre les élections, le combat syndical continue !

L'intersyndicale nationale CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires a donc décidé **d'une nouvelle journée d'action le 11 octobre prochain**. Ne nous y trompons pas, cette échéance commune découle de la volonté affirmée de la Cgt d'impulser une nouvelle mobilisation dès la rentrée. Une fois de plus, il faut bien comprendre la stratégie unitaire telle que nous la pratiquons. Il ne s'agit pas de nous inféoder à des organisations dont nous savons par ailleurs qu'elles ne fourniront pas l'essentiel de l'effort de mobilisation. Il s'agit de les mettre face à leurs responsabilités : dans la mesure où la Cgt avance sur les mobilisations et les revendications, peuvent-elles prendre le risque d'un mouvement sans elles ? Elles ne le peuvent pas et signent donc finalement un appel commun. Cet appel pourrait être plus offensif ; il n'en constitue pas moins une base commune incluant la perspective d'un mouvement de grève. C'est maintenant à nous de porter ce mot d'ordre. Renforcés par la dimension unitaire, nous pouvons impulser une mobilisation qui pèsera. Il est clair qu'en cette période, tout favorise l'attentisme, à commencer par la focalisation médiatique sur l'élection présidentielle de 2012.

Nous devons dépasser cette difficulté, ne serait-ce que parce que le gouvernement et le Medef, eux, continuent bel et bien leur offensive. Ils ne connaissent pas de trêve électorale.

D'autre part, après l'ampleur des mobilisations que nous avons connues, il ne serait pas imaginable qu'une campagne politique dont l'issue sera déterminante en termes de projet social, puisse avoir lieu sans que le mouvement social n'impose la prise en compte de ces revendications.

Qu'il s'agisse des présidentielles ou des législatives à suivre, aucun candidat ne doit être exonéré d'une réponse à ces revendications. Nous devons peser pour que l'électorat vote en fonction des vraies problématiques sociales et non en fonction de l'image médiatique préfabriquées des uns, des unes ou des autres. C'est ainsi que la Commission Exécutive de l'UD a mandaté le bureau pour inviter une intersyndicale départementale le vite possible, afin d'être en mesure de décliner au local l'appel national et de porter le plus efficacement possible le mot d'ordre de grève qui sera celui de la Cgt, quoi qu'il arrive. Une première invitation est donc partie, pour le lundi 12 septembre. Les organisations nous ont répondu qu'elles préféreraient attendre la nouvelle intersyndicale nationale du 15 septembre. **Rendez-vous est finalement pris pour le lundi 19 septembre.**

Pour le déploiement, un **4 pages confédéral** sera disponible à **11 000 exemplaires** et l'UD éditera un tract à **40 000 exemplaires**. Une journée de déploiement départementale est prévue pour le **jeudi 22 septembre**.

L'assemblée générale des syndicats du 16 septembre sera l'occasion de faire le point sur cette échéance.

Sommaire

P2/3 : Infos DLAJ
P4 : Communiqué Intersyndical
Solidarité GOODYEAR

Dispensé de timbrage

CLERMONT-FD CTC

COURRIER
DES SYNDICATS
Union Départementale
CGT du Puy-de-Dôme
Maison du Peuple
Place de la Liberté
63000 Clermont-Ferrand



PRESSE
URGENTE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

N° 1392 du vendredi 9 septembre 2011

DEPOSE LE 9 SEPTEMBRE 2011

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

CALENDRIER :

- 16 septembre, Ag de rentrée des syndicats, salle Victor Hugo
- 21 septembre à 17 h 00, commission fête, salle de l'imprimerie
- **22 septembre, déploiement pour le 11 octobre.**



Pour le maintien de la gratuité de la justice prud'homale

Après la suppression de 61 conseils de Prud'hommes et les réformes de cette juridiction défavorables aux salariés, le gouvernement poursuit sa politique semant d'embûches procédurales et financières le recours au juge. Ce fut notamment le cas avec l'assistance obligatoire par un avocat (*entre 3 000 et 5 000 €*) lors de pourvois en Cour de Cassation, ce qui a eu pour effet d'abaisser de 30 % le nombre de recours.

Aujourd'hui, un nouveau pas est franchi avec l'instauration du paiement d'un timbre fiscal de 35 € pour toutes instances introduites devant les juridictions civiles, sociales et prud'homales.

Ce dispositif remet en cause la gratuité de la procédure prud'homale et de fait handicape l'accès au juge pour des milliers de salariés.

La volonté du gouvernement de réduire le contentieux prud'homal par tous moyens, et ainsi priver les salariés de la possibilité de faire valoir leurs droits, rejoint la volonté patronale de tout faire pour éviter d'être condamné, alors que les licenciements, les non paiements de salaires, et autres délinquances patronales continuent de frapper des milliers de salariés.

Les conseils de Prud'hommes ont avant tout besoin de moyens en personnel et en budget, pour répondre aux demandes de justice des salariés face à un patronat qui s'exonère du respect des droits les plus élémentaires.

La CGT considère que la remise en cause de la gratuité de la procédure en matière prud'homale revient, pour celles et ceux, qui dans une large majorité sont privés de leurs emplois et d'un revenu décent, à s'acquitter d'une taxe pour obtenir réparation d'un préjudice que leur a fait subir leur employeur.

Cette mesure est contraire à l'article 6 de la Convention européenne des Droits de l'Homme qui édicte le principe d'égal accès à la justice pour tous.

**La CGT exige le retrait de cette disposition.
Elle agira par tous les moyens pour y parvenir.**

| Nom, Prénom | Fonction | Adresse | Signature |
|-------------|----------|---------|-----------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |



**Droits, Libertés,
Actions Juridiques**
**Une force
à vos côtés**

Maison du Peuple, Place de la Liberté,
63 000 Clermont-Ferrand

Syndicalisme et représentativité

Le 23 novembre 2011

I : Le syndicat

- Les règles juridiques de l'implantation syndicale
- La reconnaissance du syndicat dans l'entreprise
- Les moyens à sa disposition
- La charte des élus et mandatés et les orientations confédérales

Inscription :

Après de l'UD au 04 73 31
87 87 avant le 15 novembre
impérativement

II : La représentativité après la loi du 20 août 2008

- La désignation des délégués syndicaux
- La représentativité des organisations syndicales

Lieu :

A Finaliser

III : les accords collectifs de travail

- Les règles de validité des accords collectifs
- La dérogation
- Le droit d'opposition

**Repas pris en commun à la
charge des syndicats**

IV : les élections dans les TPE de décembre 2012

- Préparation et mise en place de la stratégie CGT

Public visé : Délégués syndicaux, délégués du personnel, élus au CE ou au CHSCT, secrétaires de syndicats, tout militant impliqué dans l'organisation

Bulletin d'inscription



Syndicat :

Nom : Prénom :

Signature du secrétaire

Cachet du syndicat

A retourner impérativement à l'UD avant le 15 novembre

Intersyndicale : communiqué CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires

Le gouvernement a annoncé le 24 août des mesures censées réduire « le déficit de la France ». Les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires en dénoncent le caractère injuste et inéquitable. La facture est principalement supportée par les salariés et les consommateurs. Le gouvernement ne remet pas en cause les niches fiscales dont on sait qu'elles n'ont aucune efficacité économique et sociale. La contribution des plus hauts revenus reste symbolique et n'est pas de nature à réduire les inégalités.

Pour relancer la croissance, en respectant les impératifs de développement durable, réduire les inégalités et maîtriser les déficits, une politique visant une autre répartition des richesses et favorisant le développement économique et social est incontournable.

Cela suppose des réformes structurelles importantes comme une réforme globale de la fiscalité intégrant une plus grande progressivité, une politique industrielle coordonnée au niveau européen, des services publics de qualité.

Cela appelle aussi des mesures urgentes :

- Abandonner la taxation des complémentaires santé ; supprimer les exonérations et la défiscalisation des heures supplémentaires ; conditionner toute aide publique à son efficacité sociale et économique, aux politiques sociales dans les entreprises.
- Mettre en œuvre la taxe sur les transactions financières.
- Faire de l'emploi, en particulier celui des jeunes, une priorité. Stopper les suppressions d'emplois dans la Fonction publique.
- Soutenir le pouvoir d'achat notamment des plus bas revenus et réouvrir les négociations salariales dans les entreprises et la Fonction publique pour réduire les inégalités notamment entre les femmes et les hommes.

Les organisations syndicales estiment indispensable l'intervention des salariés pour peser sur le gouvernement, le patronat, les débats parlementaires en cours et à venir.

ELLES DÉCIDENT D'UNE JOURNÉE NATIONALE D'ACTION INTERPROFESSIONNELLE LE MARDI 11 OCTOBRE 2011. PARTOUT, LE DÉBAT SUR LE CONTEXTE, LES ENJEUX ET LES MODALITÉS (MANIFESTATIONS, RASSEMBLEMENTS, ARRÊTS DE TRAVAIL, ETC.) EST NÉCESSAIRE POUR CONSTRUIRE CETTE JOURNÉE. LES ORGANISATIONS SE RETROUVERONT LE 15 SEPTEMBRE 2011.

Montreuil, le 1er septembre 2011



GOODYEAR / DUNLOP RIOM EN GRÈVE DEPUIS UNE SEMAINE.

Les salariés, à l'initiative de leur syndicat Cgt, demandent que leur salaire soit mis au même niveau que celui de leurs collègues de Montluçon. A présent, il y a une différence moyenne de **120 €**.

Depuis lundi 5 septembre, ils sont en grève. La direction joue le pourrissement et refuse de négocier.

Alors, c'est le moment pour faire jouer la solidarité, il faut soutenir humainement et financièrement nos camarades en lutte.



Adressez vos chèques à l'UD avec la mention "solidarité Goodyear" au dos ou encore mieux, passez les voir sur le site et remettez leur votre soutien en main propre.